

Décision

Générale

colonial

Décision n° 530 décision n° 530 du 12 mai 1949

n° 530

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 mai 1949

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro

31 mai 1949

TEXTE INTÉGRAL

M. Grouiller (André), sous-chef de service de 1er classe du Trésor du cadre métropolitain, détaché, en côte française des Somalis, est mis à la disposition de M. le trésorier-payeur, pour compter du 27 avril 1949, jour de son arrivée à Djibouti. M. Grouiller (André) est assimilé au point de vue traitement, un commis principal de 1er classe du cadre local (traitement : 105.000 francs). Le point, de départ de son ancienneté est fixé au 25 avril 1949, veille de son embarquement.